

Réunion Institutionnelle du Réseau Sénégal

Résilience des systèmes d'AEP ruraux face aux stress climatiques

Mercredi 08 juillet 2026

*Salle l'Atelier, Maison des Associations de Solidarité,
Paris 13^{ème}*



COMPTE RENDU

➤ Rappel des objectifs

Le programme Solidarité Eau (pS-Eau), en partenariat avec la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes (CPCSP) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal, les agences de l'eau françaises et l'Agence Française de Développement, dans le cadre de l'animation du Réseau Sénégal, organise annuellement une mission d'échanges en France avec l'accueil d'une délégation sénégalaise. Ce rendez-vous permet de tenir des journées d'échanges entre acteurs œuvrant dans la solidarité internationale et la coopération décentralisée en France autour des problématiques d'actualité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Sénégal.

En 2026, cette rencontre s'est tenue le 8 juillet à Paris et a permis de réunir divers acteurs français engagés au Sénégal dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (collectivités, associations, opérateurs de projets, bureaux d'études, entreprises, etc.), autour de la résilience des systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) ruraux face aux stress climatiques. L'objectif principal était de favoriser le dialogue entre acteurs français et sénégalais en s'appuyant sur les actualités du secteur Eau-Hygiène-Assainissement au Sénégal, ainsi que sur les stratégies du pS-Eau en France et de la Plateforme au Sénégal.

➤ Rappel du déroulé de la journée

Heure	Activités	Présenté par
9h30 – 9h45	Mot d'introduction	Sylvain Cottalorda , Chargé de mission pS-Eau Dominique Fama Mbodj , Chargée des opérations à la CPCSP du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)
9h45 – 10h	Bilan 2025 des actions de Coopération Décentralisée et Non Gouvernementale au Sénégal	Sylvain Cottalorda , Chargé de mission pS-Eau
10h – 10h30	Cadrage de la thématique	Khadidiatou Ba , Coordinatrice de la plateforme Sénégal, pS-Eau
10h30 – 11h15	Présentation de la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes – Actualités sectorielles	Dominique Fama Mbodj , Chargée des opérations à la CPCSP du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)
11h15– 11h45	<i>Echanges et Questions - Réponses</i>	
11h45 – 12h30	Présentation de la POSCEAS/GRET : Retour d'expériences de projets en lien avec la résilience des systèmes AEP en milieu rural	Babacar Gueye , Assistant technique services essentiels et ressources naturelles au GREP et représentant de la POSCEAS

12h30 – 12h50	<i>Echanges et Questions - Réponses</i>	
12h50 – 13h00	Clôture et remerciements	Sylvain Cottalorda , Chargé de mission pS-Eau
13h00	Cocktail déjeunatoire	

> [Les supports des présentations de la matinée sont disponibles ici.](#)

➤ **Ouverture de la journée**

M. Sylvain Cottalorda, Chargé de Mission – pS-Eau et Mme Dominique Fama Mbodj, Chargée des opérations à la CPCSP du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

L'ouverture de la matinée, assurée par le pS-Eau et la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes (CPCSP), a rappelé les objectifs du Réseau Sénégal : renforcer la coordination entre acteurs français et sénégalais engagés dans l'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion durable des ressources. Le dialogue multi-acteurs, le partage d'expériences et le suivi des réformes en cours au Sénégal sont importants afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la coopération décentralisée et non gouvernementale. Le partenariat de longue date entre le pS-Eau et la CPCSP du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a été rappelé. Le support financier et institutionnel des agences de l'eau et de l'Agence Française de Développement (AFD) aux actions du pS-Eau et de la Plateforme Sénégal sur le territoire sénégalais, et plus largement sur le grand bassin versant du fleuve Sénégal, a été rappelé.

L'ouverture de la journée a également permis de rappeler que des représentants du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement auraient dû être présents, mais n'ont pas pu se joindre à la délégation en raison de problématiques administratives. La thématique de la résilience des systèmes d'AEP a été rappelée, soulignant sa pertinence par rapports aux effets du changement climatique qui affectent la disponibilité de la ressource en eau, la pérennité des infrastructures et la qualité des services fournis aux populations.

➤ **Présentation du bilan des acteurs de coopération décentralisée non gouvernementales (CDNG) au Sénégal en 2025**

M. Sylvain Cottalorda, Chargé de Mission – pS-Eau

Depuis le milieu des années 2000, le pS-Eau consolide chaque année un bilan national des projets financés par les acteurs français de la solidarité internationale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La méthodologie garantit la comparabilité des données. Le bilan de l'année 2025 repose exclusivement sur les projets dont les financements ont été accordés en 2025. Il confirme la place centrale du Sénégal dans

la coopération décentralisée française, avec **32 projets financés pour plus de 5,5 millions d'euros mobilisés**, poursuivant une dynamique engagée depuis 2005 avec **409 projets financés et près de 83 millions d'euros mobilisés**. Malgré une certaine baisse, à la fois du nombre de projet et de montant mobilisé, par rapport à l'année 2024 (37 actions et plus de 7 millions d'euros mobilisés), il s'agit néanmoins d'une très forte mobilisation de la coopération décentralisée et non gouvernementale française.

La répartition territoriale des projets financés est toujours étendue, couvrant **9 des 14 régions** sénégalaises, même si certaines régions (Kaffrine, Kolda, Sédhiou, Diourbel) n'ont accueilli aucun nouveau projet. Comme les années précédentes, on constate une forte concentration des interventions dans la **partie occidentale** du pays. La région centrale du pays demeure peu couverte en projet, témoignant des difficultés à exploiter ses eaux souterraines.

La majorité des montants mobilisés (60 %) concerne le milieu rural ; néanmoins, le milieu urbain absorbe exceptionnellement un quart des financements dans le cadre d'un projet d'envergure porté par la ville de Cenon, en coopération décentralisée avec la ville de Ouakam, dans le département de Dakar. Finalement, 15 % des montants mobilisés concernent les petits centres urbains (villes de taille intermédiaire) et le milieu péri-urbain.

Plus de la moitié des projets ciblent à la fois **les thématiques eau et assainissement**, reflétant une volonté d'agir sur les deux thématiques en même temps. Un tiers des projets agissent uniquement sur l'eau potable, et seuls 15 % des projets comportent uniquement des composantes assainissement, qui reste donc le parent pauvre du secteur. Néanmoins, les agences de l'eau souhaiteraient voir davantage de projets sur cette thématique, proposant depuis le 12e programme de bonifier les fonds accordés aux projets portant uniquement sur l'assainissement. Finalement, près de 15 % des projets portent sur la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau** (GIRE), illustrant l'importance des questions de gouvernance de la ressource.

10 des 32 projets financés en 2025 sont portés par une collectivité territoriale française aux côtés d'une collectivité sénégalaise, dans le cadre d'une **coopération décentralisée**, représentant plus de la moitié des engagements financiers de l'année.

Le pS-Eau est disponible pour **accompagner** les structures associatives et, de manière plus générale, les porteurs de projets, de la structuration du projet jusqu'à sa mise en œuvre, en passant par la recherche de financement.

> [Voir le Bilan CDNG Sénégal 2025](#)

➤ **Introduction à la thématique : Résilience des systèmes AEP ruraux face au climat**

Mme Khadiyatou Ba Ndiaye, Coordinatrice de la plateforme Sénégal – pS-Eau

La deuxième présentation, effectuée par Khadidiatou Ba Ndiaye, Coordinatrice de la Plateforme Sénégal, a permis de cadrer la thématique de la rencontre.

Les systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) ruraux sont soumis à des **pressions multiples** : **croissance démographique** entraînant une augmentation des besoins domestiques et de la consommation d'eau ; des **problèmes de gouvernance** dus à une fragmentation institutionnelle entre la gestion des ressources en eau et celle des services d'eau relevant de deux directions distinctes au sein d'un même ministère ; une ressource sous pression avec une **surexploitation des nappes** (zone des Niayes par exemple) ; un **rendement faible** des réseaux (moyenne nationale à 44%) ; et un **suivi insuffisant** des infrastructures et des ressources en eau. Par ailleurs, malgré une présence notable de la ressource sur le territoire sénégalais, dont les volumes disponibles dépassent les besoins, notamment en termes d'eau souterraine, celle-ci reste **inégalement répartie** et certaines zones, telles que la région de Fatick, font face à des problématiques de salinité.

Or, le changement climatique vient **exacerber ces vulnérabilités**. En effet, celui-ci entraîne une **raréfaction** et **salinisation** des ressources, provoquant une baisse des débits et une concentration de la pollution, des précipitations extrêmes ainsi que des inondations, et des dynamiques de nappes contrastées, caractérisées par une nappe profonde se rechargeant difficilement et des nappes superficielles davantage polluées.

Le milieu rural reste plus vulnérable en raison de la **dépendance** des villages à une source unique d'AEP, et souvent également à une source unique d'énergie, ainsi qu'à un modèle de délégation privée sous tension financière, et à un suivi de la ressource encore faiblement automatisé.

Ainsi, dans ce contexte, la résilience d'un système d'AEP est définie autour de quatre capacités :

- **Anticiper**, ce qui implique des études prospectives et un suivi pour une information en temps réel ;
- **Absorber**, qui vise à encaisser un choc sans rupture de service ;
- **Adapter**, qui nécessite d'ajuster les pratiques et infrastructures, de rechercher de nouvelles sources et de réhabiliter les ouvrages ;
- **Transformer**, qui encourage l'expérimentation de nouveaux modèles.

Pour y remédier, il semble alors nécessaire de :

- Mieux connaître le **cadre réglementaire** et notamment le Code de l'Eau, en révision depuis 2011, qui devrait sécuriser les captages des AEP ;
- Consulter la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (**DGPPE**) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, ainsi que l'Office des Forages Ruraux (**OFOR**) :

- Renforcer la **coordination** institutionnelle entre les directions en charge de la gestion et de l'utilisation de la ressource en eau.

Au niveau local, plusieurs solutions peuvent également être avancées :

- Investir dans les **instances locales de gestion** de la ressource, telles que les comités de bassin qui sont, par endroits, encore à créer ;
- Renforcer l'adaptation technique en :
 - o Permettant **l'interconnexion** entre les villages et **l'hybridation** énergétique ;
 - o Renforçant le **stockage** d'eau et réhabiliter les réseaux pour améliorer les rendements ;
 - o Dimensionnant les forages afin qu'ils soient **climato-résilients** ;
 - o Systématisant le **suivi** des nappes à distances ;
- Renforcer **l'adaptation financière et sociale**, en proposant des tarifications adaptées aux utilisateurs, en mobilisant des financements climatiques ou en appuyant les opérateurs privés par exemple, et en valorisant le **savoir local**, grâce à des diagnostics et cartographies participatives.

➤ Echanges et Questions – Réponses

- *Qu'est-ce que signifie la GIRE ?*
 - o La GIRE signifie Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Il s'agit d'une approche plus globale qu'uniquement la gestion des ressources en eau, qui intègre tous les usages liés à la ressource, tels que les agriculteurs, les éleveurs, et même les navigateurs, pour réunir les acteurs et réfléchir à la gestion d'une ressource qui convient à tous.te.s. Des règles communautaires peuvent être mises en place.
- *La présentation a révélé qu'un changement d'approche s'impose. Vers quoi doit-on tendre ? Faut-il abandonner les approches standardisées ?*
 - o La solution n'a pas encore été identifiée. Il peut être nécessaire de faire des expérimentations et potentiellement de se tromper afin de trouver l'équilibre nécessaire.
- *La question transfrontalière est importante. Est-ce pertinent d'intégrer les acteurs dont les actions du projet ne les concernent pas dans le comité de pilotage ? Comment faire pour maintenir les acteurs impliqués ?*
 - o Le modèle de GIRE préconisé par la DGPRE du MHA divise le territoire en cinq unités de gestion et de planification qui sont équivalents à des bassins versants, eux-mêmes subdivisés en sous-bassins versants. Ainsi, il existe plusieurs échelles de mise en œuvre de la GIRE, chacun avec différents acteurs, mais avec une structure identique.
Les acteurs à impliquer dans un comité de pilotage dépendent des projets. Dans le cadre d'un projet de GIRE, il est important d'inclure

différents acteurs et utilisateurs des ressources, même ceux qui ne sont pas initialement impactés dès le début du projet.

Néanmoins, il est nécessaire de souligner que le modèle préconisé est encore théorique et ne correspond pas forcément à la réalité locale.

Concernant la mobilisation continue des acteurs, la Société de gestion et d'exploitation du barrage de Diama (SOGED) est actuellement à Madagascar, dans le cadre d'un programme animé par le pS-Eau, pour échanger avec des acteurs malagasy, qui ont notamment travaillé sur le sujet ([Cahier de Capitalisation Quand GIRE rime avec AGIR](#)).

- *A-t-on encore réellement le droit à l'erreur dans ce contexte d'urgence ? N'existe-t-il pas d'autres expériences réussies desquelles nous pouvons nous inspirer ?*
 - o Je pense qu'on n'a pas le droit de se tromper expressément. On a encore tout à faire, tout à construire et l'équilibre n'est pas encore trouvé. Par ailleurs, les solutions qui fonctionnent ailleurs ne fonctionneront pas nécessairement au Sénégal car le contexte n'est pas le même.
- *Un frein important à souligner est le manque de communication. En tant que maire, je n'étais pas informé qu'il était nécessaire de demander l'autorisation pour la mise en place d'un forage.*
- *Le manque de communication est présent à toutes les strates de la gestion de la ressource en eau, également entre l'OFOR, les opérateurs et les entreprises de forages. Ces derniers sont responsables de la demande des autorisations.*
- *Le bilan de la CDNG souligne le pourcentage faible de projet ayant uniquement des composantes d'assainissement. Pourquoi est-ce le cas ?*
 - o Il est probable que cela soit car il est plus facile d'intervenir uniquement sur des infrastructures telles que des blocs sanitaires que de travailler à plus grande échelle et sur différents maillons à la fois. Ainsi, les acteurs de la CDNG française s'engagent peu sur des projets uniquement d'assainissement qui supposent des fonds financiers plus importants, mais également davantage de moyens humains et logistiques. Par ailleurs, peu de communes ont des services techniques, ce qui limite l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°6 en termes d'assainissement. Finalement, les acteurs au Sénégal maîtrisent mieux les techniques d'AEP que d'assainissement et les populations n'identifient pas forcément l'assainissement comme une priorité.
- *[L'ambassade du Sénégal en France](#) est un maillon important à ne pas sauter dans la mise en place d'une coopération décentralisée avec le Sénégal et dispose d'un service dédié.*

➤ **Actualités sectorielles eau et assainissement au Sénégal**

Mme Dominique Fama Mbodj, Chargée des opérations à la CPCSP du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

Dominique Fama Mbodj, Chargée des opérations à la CPCSP du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a présenté les grandes réformes en cours, les grandes actions de compact ont été présentées, et le planning de réalisation d'ici à 2030.

La présentation a alerté sur le fait que, sans action, la disponibilité de la ressource pourrait baisser de 50 % d'ici 2050. Aujourd'hui même, si le Sénégal donne l'apparence d'une certaine sécurité hydrique, la réalité est marquée par un stress hydrique, au moins à certaines périodes de l'année.

Huit contraintes principales ont été présentées :

- La vulnérabilité du triangle Dakar – Mbour – Thiès, avec une surdépendance sur le lac de Guiers, qui se traduira par un déficit d'eau ;
- La fragilité du modèle de partenariat public-privé (PPP), notamment pour l'hydraulique urbaine : le gel des tarifs décidé en 2020 a fragilisé le secteur depuis cette date. Pour compenser, l'État apporte une subvention annuelle (17 milliards de FCFA), ce qui limite la capacité de financement du secteur ;
- Des enjeux de qualité de l'eau ;
- Des défis critiques en termes d'assainissement avec uniquement 28% d'accès à des services gérés en toute sécurité en milieu urbain et 33% en milieu rural ;
- Un défaut de coordination entre les acteurs de l'eau et de l'agriculture, alors que cette dernière représente la majorité des prélèvements ;
- Des faibles taux de mise en œuvre de la GIRE ;
- Une gestion des inondations coûteuse (10% du PIB).

Le **Compact National de l'Eau du Sénégal** s'inscrit dans l'initiative de la Banque Mondiale articulée autour de trois piliers : l'eau pour la population, l'eau pour l'alimentation et l'eau pour la planète. Le Compact du Sénégal se concentre sur l'eau pour la population et la planète avec respectivement trois et sept leviers, qui incluent la mobilisation de capitaux privés notamment pour des projets d'envergure, l'importance de la pérennisation des services avec une consolidation du modèle de délégation qui existe, la gestion intégrée des inondations, la mise en place de solutions fondées sur la nature (SFN), la création d'un schéma directeur intégré eau – agriculture, etc. Le Compact est piloté par un comité ministériel, le Penc'Eau, sous l'autorité du MHA.

Un enjeu de **gouvernance** a été soulevé concernant le gel tarifaire : la question de savoir quelle entité en a la responsabilité reste posée. Un constat a également été

partagé sur l'investissement bancaire dans le secteur : les besoins en investissement (4,5 milliards de dollars) dépassent les investissements actuellement mobilisés.

Les cibles du secteur sont basées sur les taux du **Joint Monitoring Programme** (JMP), avec 2024 comme année de référence, et deux échéances : une cible à mi-parcours en 2028, puis une cible finale en 2030. Les cibles sont :

- Accès universel à l'eau de base en 2030 ;
- 100% d'accès à l'assainissement de base en 2030 ;
- 50% du traitement des eaux usées en 2030 (contre 7% actuellement) ;
- 70% de mise en œuvre de la GIRE en 2030 ;
- Une augmentation de rendement des réseaux d'AEP à 85%.

Cinq réformes structurantes sont actuellement en cours :

1. Le Code de l'eau - 2026

Ce texte constitue le socle de la gouvernance du secteur. Le texte actuel date de 1981, année où le Sénégal comptait 5 millions d'habitants, contre 18,5 millions aujourd'hui. Le nouveau texte s'appuie sur une étude sur la sécurité de l'eau, avec observations des autres ministères concernés pour introduire neuf innovations. Il est actuellement en attente de validation par le Secrétaire Général du Gouvernement.

2. La création de l'ARSE - 2027

Le Code annonce la création de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau (ARSE) qui sera rattachée à la Présidence de la République. L'ARSE sera organisée en trois organes : conseil de régulation, direction générale, comité de règlements des différends, et chargée de réguler les tarifs, contrôler les opérateurs, protéger les usagers, trancher les litiges, etc. Son déploiement est espéré fin 2026 – début 2027.

3. La réforme de 3e génération du service public de l'eau

Des défis émergents en milieu urbain et structurels profonds en milieu rural rendent cette réforme et ajustement nécessaires pour atteindre l'ODD n°6. Actuellement, la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) gère le patrimoine hydraulique en milieu urbain, tandis que l'OFOR en a la charge en milieu rural. Plusieurs scénarios d'évolution de l'architecture institutionnelle SONES-OFOR sont à l'étude. Les objectifs de cette réforme incluent : l'harmonisation nationale ; la viabilité économique et l'attractivité pour le secteur privé (avec la fin du gel tarifaire d'ici 2027) ; un achèvement de la réforme rurale (la mise en délégation de tous les systèmes d'AEP).

4. La réforme de l'assainissement

Cette réforme fait suite à celle de 1re génération du secteur de l'eau, entamée en 1996, qui s'était concentrée sur le sous-secteur de l'eau sans traiter celui de l'assainissement. L'objectif est de dupliquer le modèle de l'hydraulique rurale et urbaine au secteur de l'assainissement. La feuille de route et la note de cadrage de la réforme ont été validées. L'hypothèse de base privilégie un

partenariat de type affermage avec un unique partenaire, chargé de la gestion des stations d'épuration et des stations de traitement de boues de vidange, en milieu rural comme urbain — la question du traitement des autres maillons de la chaîne restant en suspens.

Un [projet](#) financé par l'AFD vise à mettre en place le principe pollueur-payeur sur la baie de Hann. Une étude est également en cours pour explorer les différents schémas de PPP envisageables.

5. La réforme de la gouvernance intégrée des ressources en eau

Cette réforme vise une gouvernance territorialisée, inclusive et intégrée, permettant la concertation à différentes échelles et la territorialisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Elle prévoit un renforcement de la DGPRE et de l'Office des lacs et cours d'eau (OLAC).

Le problème central de la GIRE au Sénégal reste le défaut de communication entre les acteurs, avec des projets et missions qui se chevauchent, faute de coordination. La réforme privilégie une approche territoriale décentralisée, avec un modèle économique fondé sur le principe « l'eau paie l'eau ».

➤ Echanges et Questions – Réponses

- *Est-ce que les réformes ont fait l'objet de concertation ?*
 - Le Compact est l'aboutissement d'un processus composé, entre autres, de concertations menées dans toutes les régions ainsi que de concertations nationales qui ont regroupé tous les corps d'acteurs pendant trois jours. Les orientations présentées en sont issues.
- *Sur le plan de financement, on remarque que 50% des financements dépendent des bailleurs internationaux. Est-ce que cela ne crée pas une dépendance ? Par ailleurs, les procédures peuvent être longues et les délais de décaissement importants. Pourquoi seuls 20% proviennent du secteur privé ?*
 - Le secteur de l'eau et de l'assainissement n'est pas très rentable. Le ministère s'est concentré sur la structuration de projets pouvant intéresser le secteur privé, mais cela est moins simple pour l'assainissement, d'où la mise en place d'un projet pilote.
- *Est-ce que le Compact n'est pas trop ambitieux ? En effet, le budget qui doit y être accordé est doublé voire triplé par rapport à la Stratégie Nationale de Développement de la vision 2050 du Sénégal.*
 - L'Etat a accordé une subvention à chaque secteur, mais ces secteurs doivent également diversifier leurs sources de financements, grâce, par exemple, aux partenaires internationaux et au secteur privé. Le budget est en effet très ambitieux, mais le Compact a récemment été présenté à différents bailleurs à Washington et nous sommes confiants de recevoir ces financements.

- Comment est-ce que l'identification des territoires prioritaires a été effectuée ?
 - o Des hotspots où les risques d'insécurité liés à l'eau ont été identifiés dans le cadre d'une étude. Il ne s'agit néanmoins pas des seules zones qui peinent à avoir un accès sécurisé et durable aux services d'eau potable. Toutes les zones sont finalement prioritaires, mais certaines le sont plus que d'autres.

➤ **Retour d'expériences de projets en lien avec la résilience des systèmes AEP en milieu rural – TERDEAU, Territoires Engagés pour l'Eau**

M. Babacar Gueye, Assistant technique services essentiels et ressources naturelles au GRET et représentant de la POSCEAS

Cette dernière présentation effectuée par Babacar Gueye, assistant technique pour le GRET Sénégal et également représentant de la Plateforme des organisations de la société civile de l'eau et de l'assainissement du Sénégal (POSCEAS), a porté sur un projet actuellement en cours de mise en œuvre dans la vallée du fleuve Sénégal, appelé **Territoires Engagés pour l'Eau (TERDEAU)**.

Le projet cible deux localités, **Diagambal** et **Guia**, en répliquant une station de traitement d'eau pilote – le **modèle Mboyo Walo** de 2024, déjà mis en œuvre au Cameroun, en Mauritanie et au Sénégal. La vallée du fleuve Sénégal se caractérise par une présence d'eau en quantité suffisante et un taux théorique important d'accès à l'eau (92%), mais également par des **infrastructures vieillissantes et saturées**, ne permettant pas de couvrir les besoins en eau, tant en quantité qu'en qualité, ce qui constitue une urgence sanitaire. Les infrastructures d'AEP doivent être réhabilitées et renouvelées.

Le modèle Mboyo Walo, est une **solution technique compact et modulaire de production d'eau potable**, fonctionnant en continu et sans interruption. Il permet d'éviter le surdimensionnement, en étant **extensible progressivement** selon les besoins de la population et est **réplicable**. De plus, le matériel utilisé est local et un principe de **standardisation** est mis en œuvre avec une **interchangeabilité des pièces** entre modules et sites, ce qui permet de faciliter la chaîne d'approvisionnement, réduire le stock des pièces nécessaires et former un pool de techniciens capables de suivre plusieurs stations.

Dans les deux localités du projet, l'eau sera pompée du fleuve Sénégal et envoyée brute dans la station de traitement, composée d'une préfiltration, d'une coagulation-floculation, d'une décantation et d'une désinfection. Pour assurer la résilience climatique, les sites, localisés initialement sur des **zones inondables**, ont dû être surélevés.

Une **zone de protection** de la berge est prévue, ainsi que des **sensibilisations** aux agriculteurs autour des sites de pompage. En matière d'innovation, le projet prévoit

également de **traiter les boues** issues de la décantation pour être réutilisées (via des lits de séchages), par exemple pour le remblai.

Concernant le plan de financement, on observe un investissement plus important de la part des collectivités sénégalaises : celles-ci ont investi jusqu'à 30% du montant total, soulignant l'importance qu'elles accordent aux services essentiels. Par ailleurs, les sites étant dimensionnés pour les populations actuelles, il sera probablement nécessaire, d'ici 2035, d'ajouter un module supplémentaire compte tenu de la croissance démographique. Cette anticipation devrait être intégrée dans les **Plans Communaux d'Hydraulique et d'Assainissement**, afin que les communautés et l'OFOR puissent se projeter et mobiliser les financements nécessaires. Les investissements sont ainsi mobilisés progressivement, selon les besoins réels, et permettent un transfert progressif.

Une **solarisation progressive** est également envisageable, tout en restant compatible avec le réseau de la Société Nationale d'Électricité du Sénégal. L'indépendance des modules de traitement d'eau permet une indépendance des sources d'énergie. Le fonctionnement gravitaire entre les ouvrages permet en outre de réduire les besoins en consommation énergétique.

L'ensemble des acteurs doit être impliqué dans la **gouvernance** du service. Ainsi : la Commune est Maître d'Ouvrage ; l'OFOR est gestionnaire du patrimoine (participation aux réunions du projet) ; la Sénégalaise Des Eaux Rurales (SDER) est gestionnaire délégué (participation au suivi du projet) ; les Associations des Usagers de Forage (ASUFOR) représentent les intérêts des usagers et effectuent de la veille citoyenne, via des Cadres Locaux de Suivi (CLS) durant lesquels tous les acteurs se retrouvent afin de discuter du service.

➤ Echanges et Questions – Réponses

- *Est-ce que la diaspora a été identifiée comme potentielle source de financement ?*
 - Nous disposons déjà de financements pour ce projet, néanmoins, toute la vallée est dans la même urgence sanitaire avec des stations qui doivent être réhabilitées afin de répondre réellement aux besoins de la population. Si la diaspora souhaite financer ce genre projet, le GRET est prêt à l'accompagner. Le GRET travaille déjà avec plusieurs Organisations de Solidarité Internationale issues de la Migration (OSIM).
- *Est-ce que toutes les stations de la vallée et du lac de Guiers sont dans le même état ?*
 - Nous ne disposons pas de toutes les données ou de diagnostics sur toutes les stations. La majorité des stations sont vieillissantes et deviennent obsolètes.

- *S'agit-il d'un modèle qui peut être appliqué à un château d'eau qui a déjà été construit ? Nous disposons d'un château d'eau qui est en bon état, néanmoins les autres infrastructures sont obsolètes et pas entretenues. L'eau n'est pas traitée, et elle sort colorée du château d'eau. Est-ce que le GRET peut nous aider à réhabiliter l'infrastructure ?*
 - o Le GRET est là pour ça. Le projet dont vous parlez est arrivé à saturation. La demande en eau de la localité est plus importante que la capacité de production de l'infrastructure.

➤ Clôture de la séance

M. Sylvain Cottalorda, Chargé de Mission – pS-Eau

Cette matinée d'échanges a illustré, une fois encore, la vitalité et la cohérence de la communauté d'acteurs engagés au Sénégal dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la gestion durable de la ressource. Les différentes interventions ont apporté des éclairages essentiels sur les évolutions institutionnelles, soulignant quelques dates clés, et les initiatives concrètes portées sur le terrain, avec l'exemple d'une infrastructure modulaire, extensible et financièrement intéressante pour les communes.

Au-delà des bilans et des chiffres, cette rencontre a surtout rappelé l'importance de maintenir un dialogue continu, d'outiller les partenaires et de consolider les synergies existantes. Merci à l'ensemble des participants et intervenants pour la qualité des échanges et l'engagement partagé !

➤ Pour en apprendre davantage

- > [Fiche Pays Sénégal](#) ;
- > [Page web](#) dédiée au Réseau et à la Plateforme Sénégal ;
- > [Lettre d'information centrée sur la GIRE](#) ;
- > Compte rendu de l'Atelier « Articulation entre services d'eau et ressources en eau : Enjeux, synergies et perspectives » (pS-Eau, 2025) ;
- > Note de synthèse [Développer les services d'eau et d'assainissement, en intégrant une approche « gestion et protection des ressources en eau »](#) (pS-Eau, 2023).

Le programme Solidarité Eau remercie les partenaires ayant contribué à la réussite de cet évènement du réseau Sénégal ainsi que tous les intervenants et participants.



Quelques photos de l'évènement !

